

Stratégies pour inscrire le BTS dans le LMD

Licence
Master
Doctorat

Éditorial

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son rapport 2007, pointe la vitalité des filières « courtes » d'enseignement supérieur pour le pourcentage de la classe d'âge des 25-34 ans qui atteint ainsi un diplôme universitaire : 17 % contre 10 % en moyenne en Europe, et 17 % comparés aux 22 % qui l'obtiennent par la voie de l'université.

Malgré le succès de ces filières, il faut apporter des réponses aux questions qui se posent pour l'avenir.

– La réforme de l'enseignement supérieur en Europe qui fixe le premier niveau de qualification supérieure à bac + 3 surdétermine le parcours Licence-Master-Doctorat (LMD). La question est d'établir un continuum de formation bac + 2 + 1 pour ces étudiants de l'enseignement professionnel.

– L'optimisation nécessaire de ce niveau de qualification professionnelle pour les emplois de la société de la connaissance et de l'innovation doit intégrer le meilleur rapport coût-efficacité pédagogique-insertion professionnelle.

– L'innovation dans le pilotage des filières BTS est donc à l'ordre du jour.

RENASUP accompagne les établissements. Après avoir obtenu les décrets inscrivant les BTS dans la dynamique LMD, organisé les partages d'initiatives et signé les premiers partenariats en Europe, il va maintenant former à la mise en place du supplément au diplôme et développer les rencontres entre homologues des pays de l'Europe.

Le temps viendra d'une conférence nationale des BTS pour communiquer toutes les données de ces nouveaux profils de formation, revendiquer un meilleur positionnement au sein de l'enseignement supérieur pour promouvoir un enseignement professionnel alliant adaptation à la société, compétences de haut niveau et dignité des personnes reconnues dans leurs capacités créatrices.

Les pages qui suivent ouvrent les pistes non seulement du possible mais du faisable parce que déjà expérimenté.



© S. Harguelin

Fernand Girard

Délégué général, chargé des relations politiques et internationales au secrétariat général de l'enseignement catholique,
Président de Renasup

Les décrets inscrivant le BTS dans le LMD : une base pour avancer, mais pas une fin en soi

Deux décrets, l'un du ministère de l'Éducation nationale, l'autre du ministère de l'Agriculture, inscrivent le brevet de technicien supérieur (BTS) dans le parcours européen d'études, dit du LMD (Licence-Master-Doctorat). Ils donnent aux étudiants, français comme européens, des droits et des devoirs nouveaux.

Ces deux décrets présentent de nombreuses similitudes mais également quelques variantes.

Ces textes méritent que l'on prête attention à certains aspects qui ne seront pas sans conséquences à court, moyen et long terme pour nos établissements.

Un BTS à 120 crédits et intégré dans le LMD

Ces décrets reconnaissent le BTS dans le cadre de l'enseignement supérieur européen basé sur le LMD (3, 5, 8) et leur attribuent officiellement les 120 crédits correspondant aux deux premières années d'études supérieures.

Les établissements peuvent donc maintenant communiquer en présentant le BTS comme une étape intégrée au LMD, ce qui est rassurant pour les étudiants.

Toutefois, par rapport au système universitaire, il est à noter que :

– les ECTS¹ sont délivrés par l'établissement, mais à partir de la validation d'épreuves nationales.

– Nos étudiants ne peuvent pas bénéficier de sessions de rattrapage la même année.

– Les crédits, dans l'état actuel du décret Éducation nationale, sont fixés en fonction des coefficients de l'examen. Toutefois, il n'est pas impossible qu'au-delà de cette conversion trop mécanique, soit introduit un certain niveau de souplesse permettant d'intégrer dans le calcul des ECTS le volume global d'activité de l'étudiant comme le veut la règle européenne. D'ailleurs, le décret du ministère de l'Agriculture est plus ouvert sur cette question, dans la mesure où il ne précise pas la manière dont les crédits seront attribués aux différents modules. En même temps, il peut y avoir des attributions partielles de crédits pour des étudiants n'ayant pas eu leur examen final mais ayant obtenu la moyenne à certaines épreuves ponctuelles ou en contrôle en cours de formation.

Une attestation descriptive du parcours de formation en conformité avec les normes européennes

Un apport des décrets est la mise en place de **l'attestation descriptive du parcours de formation**, correspondant au supplément au diplôme en université et qui permet la lecture européenne en crédits.

Cette attestation est **de la responsabilité du chef d'établissement** après consultation du conseil de classe. Cela doit ainsi faciliter pour l'étudiant une poursuite d'études après le BTS ou un changement de parcours en cours de formation.

La rédaction de cette attestation est très stratégique car elle nous donne une grande part d'autonomie et nous permet de valoriser tous les enseignements complémentaires ainsi que les stages que nous proposons dans nos établissements. Ce document sera, en outre, un **outil indispensable pour négocier des accords de partenariat avec les universités et autres établissements supérieurs**. Il constitue un **facteur majeur de lisibilité des diplômes apprécié par les Directions des ressources humaines** face à l'inflation et aux changements de dénomination des diplômes.

Des conventions à négocier avec les autres établissements supérieurs

Les textes nous permettent d'aller rencontrer officiellement les universités et autres établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers pour négocier des conventions. Il est clair que dans un avenir très proche **les étudiants sélectionneront les établissements préparant au BTS suivant les perspectives de poursuite d'études mises en évidence par les établissements**. Ces poursuites pourront avoir lieu dans l'établissement lui-même, dans un réseau d'établissements ou même dans un établissement extérieur au réseau mais avec lequel existent des liens conventionnels. Il faut avoir conscience que les **120 crédits** ne donnent **pas une entrée automatique en L3** mais constituent une base pour négocier.

Les universités et autres établissements supérieurs sont libres de leur recrutement, et **les conditions d'accueil pourront différer selon la section de BTS mais aussi selon l'établissement dont les jeunes seront issus** (convention conclue ou non, et à quel niveau ?).

Un accueil plus aisé des jeunes issus de baccalauréat professionnel.

À la différence du décret du ministère de l'Agriculture qui n'aborde pas la question, le texte Éducation nationale prévoit un accès prioritaire des bacheliers technologiques et un accès de droit des jeunes ayant obtenu un mention « Bien » ou « Très bien » dans un baccalauréat technologique ou professionnel correspondant à la spécialité du BTS convoité.

Il permet de valider certaines pratiques que nous avons déjà engagées auparavant.

Il suppose également, et dans la logique du rapport de mai 2007 sur l'enseignement supérieur, que nos établissements s'interrogent **sur les conditions dans lesquelles ils accueillent ces bacheliers professionnels et sur les dispositifs qu'il convient de mettre en place pour leur donner toutes leurs chances face aux exigences de ce diplôme**.

1. *European Credit Transfer System* (en français : « système européen de transfert de crédits »). Sur internet : http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

Le BTS, une filière préparatoire pour les grandes écoles

Intérêt de cette voie

Rendre plus attractives les filières BTS d'un établissement en donnant une perspective d'accès aux grandes écoles pour les jeunes qui s'y engagent.

Valoriser par là même l'ensemble des filières technologiques. Ouvrir les enseignants de nos établissements à des voies sortant des schémas classiques des lycées en les associant à nos partenaires.

Principes et méthodes

De nombreux étudiants dans nos BTS disposent d'un potentiel pour poursuivre dans des écoles supérieures de commerce, d'ingénieurs, de communication...

Depuis quelques années, de nouveaux parcours sont proposés dans certains lycées en vue de l'entrée en école supérieure après l'obtention du BTS.

Ils s'appuient sur le principe d'un renforcement, pendant les deux années de BTS, de quelques disciplines de base permettant d'acquérir le niveau nécessaire pour l'entrée en école.

Pour réussir, il convient tout d'abord de sensibiliser les équipes enseignantes et de leur faire prendre conscience que le visage de l'enseignement supérieur change du fait du LMD.

La mise en place d'une telle filière implique d'adosser le lycée technologique à une école d'ingénieurs ou de commerce avec laquelle un partenariat doit s'établir.

Le lycée peut apporter la formation complémentaire ou la faire enseigner par l'école, peu importe le lieu d'enseignement utilisé.

Le financement de cette formation peut être partagé entre les partenaires et aussi supporté par les étudiants en fonction de leur nombre.

Leviers à mobiliser

Certains jeunes demandent des études progressives et ne veulent pas s'engager directement dans un cycle de cinq années après la terminale.

D'autres encore se découvrent une vocation tardive en terminale « sciences et technologies industrielles » (STI) ou « sciences et technologies de la gestion » (STG) qui donne l'accès à ces nouvelles filières BTS. Enfin, quelques élèves se voient refuser l'entrée en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) avec un dossier de candidature trop juste.

Les grandes écoles ont besoin d'accroître leurs effectifs pour des questions de visibilité, elles sont donc intéressées par ce type de dispositif qui leur assure des étudiants dont elles ont pu tester le niveau et la motivation.

Cet aspect, la souplesse et la fiabilité de nos établissements peuvent être mis en avant dans les négociations.

Les « conventions-cadres » conclues par RENASUP avec certains établissements peuvent faciliter les démarches et la relation de confiance indispensable à ce type d'opération.

Particularités à prendre en compte

Il faut toujours avoir à l'esprit une relation « gagnant-gagnant ». Nos accords passeront toujours par la relation humaine. Il faut donc savoir l'entretenir et la diversifier pour bien se faire connaître et reconnaître.

Écueils à éviter

Il ne faut toutefois pas donner l'illusion à tous les élèves préparant un BTS avec la formation complémentaire qu'ils auront systématiquement accès au cycle école. Une évaluation sera effectuée après les deux années du cycle préparatoire.

Il serait illusoire aussi d'y admettre des jeunes dont le profil ne correspond aucunement à de futures études en école. C'est pourquoi il apparaît judicieux de mettre en place un dispositif de recrutement avec étude de dossier et entretiens en fin de terminale tout en soulignant les exigences présentées par ce cycle préparatoire.

Enfin, il convient d'être vigilant aux risques financiers.

**Ne pas oublier de se poser la question :
« Que va-t-il se passer
si on ne le fait pas ? »**

Deux exemples de bonnes pratiques

■ Les BTS « prépa » du lycée Ozanam à Lille

En partenariat avec les écoles d'ingénieurs de l'ISEN (Institut supérieur de l'électronique et du numérique) et HEI (Hautes études d'ingénieur) de Lille, 32 étudiants sont inscrits en cycle BTS prépa. Ils se destinent tous à des BTS industriels.

Les formations complémentaires portent sur l'enseignement général à raison d'une heure hebdomadaire pour chaque discipline.

À ce jour, 100 % des inscrits ayant parcouru jusqu'au bout la filière ont été admis en cycle d'ingénieur à l'ISEN.

■ Le BTS « prépa » à l'EPID de Dunkerque

Des modules supplémentaires sont proposés aux étudiants :

- module d'anglais ;
- module de mathématiques, physique et mécanique ;
- module Informatique.

Chaque étudiant choisit de s'inscrire aux modules qui correspondent à son choix de poursuite d'études.

Le contenu des programmes a été élaboré en concertation avec l'EIPC (École d'ingénieurs du Pas-de-Calais), l'IST (Institut supérieur de technologie) Nord du groupe ICAM (Institut catholique d'arts et métiers) et l'ISAIP (Institut supérieur d'action internationale et de production) en vue d'intégrer ces écoles.

Pour en savoir plus :

lycee.ozanam@lycee-ozanam.com

le.sant@epid-dk.com

S'associer à une université ou une grande école pour initier une licence professionnelle ou une licence

Intérêt de cette voie

Promouvoir des perspectives d'études et d'insertion professionnelle pour nos jeunes.

Renforcer la visibilité des BTS dans la logique du LMD européen qui conditionne de plus en plus le schéma de pensée des jeunes et de leurs familles.

Offrir une occasion de développer les relations avec le monde universitaire et professionnel, y compris à l'international.

Donner une assise plus solide et pérenne aux établissements, notamment si l'on pense réseau.

Principes et méthodes

Il faut avoir avant tout défini les objectifs du projet par rapport à des besoins identifiés dans l'intérêt des jeunes. En effet, selon que l'on crée une licence professionnelle ou une licence, la finalité n'est pas la même. Il est bon de rappeler que la licence pro donne accès directement à l'emploi, c'est sa vocation première, alors que la licence s'inscrit dans une logique de poursuite d'études vers un master, voire un doctorat.

La constitution d'un groupe de pilotage du projet comprenant un noyau d'enseignants porteur de ce projet est un atout majeur pour le faire aboutir puis surtout le faire fonctionner.

Il est indispensable d'explorer son environnement au niveau des formations, des bassins d'emploi, des transports, des logements, et d'une manière générale de prendre en compte les zones de développement économique des territoires.

Ce travail doit être prolongé par une stratégie d'approche qui consistera à « frapper aux portes » pour se faire connaître et repérer des opportunités.

À ce stade de la réflexion, il apparaît nécessaire d'avoir une structure régionale d'enseignement supérieure porteuse qui donnera visibilité et crédibilité face aux poids lourds de l'enseignement supérieur et qui permettra d'ouvrir des portes en amont, voire de signer des conventions-cadres.

Après, tout est histoire d'hommes et de relations humaines, car il faut avoir le bon interlocuteur en face de soi.

Leviers à mobiliser

Avant tout, il semble nécessaire de « revisiter » son projet d'établissement en fonction des projets, en y associant les enseignants (levier obligatoire) et l'Ogec (autre levier, ne serait-ce qu'au plan financier).

La motivation des enseignants associés qui trouvent dans ce genre de démarche l'occasion de se dépasser et de se mettre en valeur constitue un levier majeur.

Puis, selon la nature du projet, de l'environnement politique de l'établissement, il peut être opportun de faire une démarche vers les branches professionnelles ou les organisations professionnelles. **La force des lycées se situe souvent dans le réseau d'entreprises partenaires dans le BTS.**

Les professeurs de nos établissements qui assurent des vacations en université sont souvent les meilleurs ambassadeurs de ce type de projets. Il peut en aller de même chez les parents d'élèves.

Et bien sûr, les institutions partenaires du futur projet.

Écueils à éviter

Il ne faut surtout pas « partir seul » sans objectif précis, sans partenaires, sans associer l'établissement et ses équipes.

Il est préférable de choisir des créneaux pour lesquels l'établissement dispose d'une valeur ajoutée spécifique (matériel, réseaux professionnels...), afin d'éviter de se faire déposséder de son projet ou de subir une fin de non-recevoir de l'université qui le mènera seule.

La licence professionnelle doit déboucher sur une insertion professionnelle sans quoi le Ministère pourrait en refuser l'habilitation ou le renouvellement. En revanche, si la logique majoritaire est la poursuite d'études vers le master, il vaut mieux se tourner vers une licence traditionnelle ou une grande école.

Il ne faut surtout pas négliger les exigences de rigueur administrative, surtout au niveau du montage du dossier et s'assurer d'avoir en interne ou en réseau les moyens humains et financiers

Surtout : se poser la question du risque que l'on court à ne pas faire le projet.

Trois exemples de bonnes pratiques

■ Au lycée agricole-aquacole de Poisy (Haute-Savoie)

Une licence d'aménagement du territoire avec l'université de Lyon-III, une licence professionnelle « aquaculture : gestion de la qualité et de l'environnement » avec l'université de Savoie.

■ Au lycée La Sagesse de Cambrai (Nord)

Une licence « médias, culture et communication », ainsi qu'une licence professionnelle « marketing-manager opérationnel » en partenariat avec les facultés catholiques de Lille et l'université du Littoral-Côte d'Opale.

■ Au lycée Notre-Dame-du-Grandchamp de Versailles (Yvelines)

Une licence de gestion de Lille II adossée à un bachelor de l'ESC-Lille, préparatoire au concours d'entrée en deuxième année des écoles de commerce.

Pour en savoir plus :

Internet : www.lasagesse-cambrai.com

Internet : www.poisys.org

E-mail : louisdelansalut@poisy.org

E-mail : v.berge@nd-grandchamp.fr

À propos de la licence professionnelle en apprentissage

E-mail : d.g@cerfal.fr

E-mail : d.cahour@laprovidence.fr

S'engager dans une démarche de partenariat européen et international

Intérêt de cette démarche

Offrir à des étudiants de BTS un parcours enrichissant soit en parallèle au cursus BTS, soit dans une logique de préparation d'un diplôme venant le compléter, en particulier dans le cadre du LMD.

Donner par là même une dynamique aux BTS de l'établissement en les rendant plus attractifs.

Principes et méthodes

Cette ouverture permet, pour les enseignants et les étudiants, des échanges avec des établissements étrangers. Elle passe par la mise en place de protocoles d'entente concernant, par exemple :

- des périodes d'études ou de poursuite d'études ;
- la recherche de stages pour les étudiants ;
- des périodes d'enseignement, de formation ou d'échanges pédagogiques pour les enseignants.

L'ouverture à l'international doit être un des axes du projet d'établissement, et définie en tant que tel.

Une démarche active et efficace nécessite la mise en place d'une petite équipe pédagogique référente à l'aise en communication, intéressée et motivée par le développement de projets, enthousiaste, qui sait se rendre disponible, et prête à travailler en langues étrangères (notamment en anglais).

Il convient de suivre l'actualité européenne en matière d'éducation et de se renseigner sur le système éducatif du ou des pays avec lesquels on souhaite un rapprochement.

Il est indispensable de s'informer sur les possibilités offertes par les programmes communautaires qui permettent d'obtenir des financements.

Il ne faut pas hésiter à compléter des dossiers de candidature (notamment candidature à la charte universitaire Erasmus accessible aux STS). Ces formulaires paraissent parfois plus compliqués qu'ils ne le sont réellement.

La démarche de partenariat international implique du temps et des déplacements pour la ou les personnes en charge du dossier, ainsi que la réception de partenaires étrangers. Un budget doit donc être prévu à cet effet.

Leviers mobilisables

- L'Agence Europe-Éducation-Formation France : www.2e2f.fr
- Les Délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), situées dans les rectorats. Pour leurs coordonnées : www.education.gouv.fr/cid1013/liste-des-daeric.html
- Les temps forts organisés par les instances locales, régionales, nationales, internationales sur le thème de l'Europe et de l'international.
- Les associations internationales liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur.
- Les associations ou services de coopération internationale de la région.
- **Les partenaires potentiels que Renasup a repérés pour leur qualité et leur fiabilité au travers des informations collectées auprès des établissements du réseau.**

Particularités à prendre en compte

- Patience et adaptabilité restent des mots clefs dans le développement de projets internationaux.
- Les différences culturelles sont réelles, il faut en être conscient avant toute négociation.
- **Même si la communication via l'Internet est un outil précieux, la relation humaine et la rencontre de visu restent primordiales.**

Écueils à éviter

- Ne pas oublier qu'un partenariat international doit être réellement basé sur la réciprocité des services rendus. Pour prendre, on doit être en mesure de donner.
- Ne pas être trop ambitieux dans les objectifs d'un partenariat. Si on ne peut pas atteindre ses objectifs, on se démotive, et puis, il faut savoir commencer petit pour devenir grand.
- Ne pas confier la charge du partenariat international pour les sections BTS à un seul enseignant en langue. Même si les compétences linguistiques sont précieuses, une bonne connaissance des référentiels dans les matières professionnelles est primordiale dans la mise en place des projets.
- Un chef d'établissement ne doit pas non plus s'impliquer seul dans l'ouverture à l'international, sinon cela deviendra vite « l'affaire du chef », et les équipes pédagogiques ne se sentiront pas actrices du projet.
- Ne pas se limiter à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni ; on peut communiquer, travailler, trouver un terrain d'entente avec tous les pays.
- Pour les déplacements, inévitables, à l'étranger, et chaque fois que possible, confier l'accompagnement à un membre de l'équipe éducative, autre que le référent de l'équipe en charge de la démarche.
- On se sent mieux concerné par les partenariats internationaux lorsque l'on est confronté à la réalité internationale. Plus il y a de convaincus, mieux le message passe auprès des équipes et des étudiants.

**Ne pas oublier de se poser la question :
« Que va-t-il se passer
si on ne le fait pas ? »**

Deux établissements à contacter

■ Lycée Saint-Éloi d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

www.st-eloi.org
On peut aussi contacter directement Daniel Henry, le directeur de cet établissement : directeur@st-eloi.org

■ Lycée La Providence de Blois (Loir-et-Cher)

www.lapro.org
On peut aussi contacter directement Sylvie Bonichon, responsable des relations internationales de cet établissement : s.bonichon@lapro.org

Passer par la voie de la certification professionnelle ou par celle des titres enregistrés au RNCP

Intérêt de cette voie

Élargir la palette de formations proposée par nos établissements en s'ouvrant à un large éventail de cursus « professionnalisants », au-delà des diplômes classiques de l'Éducation nationale.

Les titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont promus par décret publié au JO. Ils sont reconnus :

- par les offices paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le cadre de contrats de professionnalisation ;
- par les conseils régionaux pour leurs programmes d'actions qualifiantes ;
- par l'État au titre de la voie de l'apprentissage ;
- par l'Éducation nationale.

Principes et méthodes

Créés par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) visent à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle.

Au niveau d'un établissement, deux voies sont possibles : soit créer un nouveau titre et le faire enregistrer après trois années de fonctionnement, soit adopter un titre déjà existant en convention avec l'organisme habilité à délivrer le titre.

Toute la démarche est exposée sur le site internet de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP, cf. ci-dessous). De même, la liste exhaustive des titres enregistrés peut y être consultée, soit plus de 4 100 certifications.

Leviers mobilisables

Des lycées, écoles supérieures et centres de formation continue de l'enseignement catholique préparent à des titres enregistrés au RNCP soit de façon individuelle, soit en partenariat, soit en réseau de centres habilités. Leurs conseils peuvent vous permettre de gagner du temps et de l'efficacité. Autre solution de proximité : chaque région dispose d'un

correspondant de la CNCP qui peut procurer des informations et des conseils.

Particularités à prendre en compte

Le poids des partenaires sociaux et des milieux professionnels concernés par le domaine de la certification est important. Il est nécessaire d'établir et d'entretenir des relations avec eux.

Écueils à éviter

Pour répondre aux exigences de la CNCP, l'ingénierie à mettre en œuvre est importante. Tant pour la mise en œuvre d'un titre déjà enregistré que pour la création et l'enregistrement effectif d'un nouveau titre, l'investissement est significatif et **il faut travailler dans le moyen terme (1,5 à 3 ans). D'où l'utilité d'une démarche collective.**

Trois exemples de bonnes pratiques

■ Avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé

Un réseau de cinq centres de formation, sous la responsabilité du CNEAP, organisme certificateur, préparent au titre de « responsable de secteur en distribution » (niveau II).

■ Institut supérieur d'action internationale et de production d'Angers (Maine-et-Loire)

L'ISAIP prépare au titre de « chef de projet international en informatique et réseau » (niveau II).

■ École des Établières, La Roche-sur-Yon (Vendée)

À partir de 2008, préparation au titre d'assistant(e) de cabinet et de clinique vétérinaire » en réseau avec les centres du Nord - Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes.

Pour en savoir plus

albert.fandos@tele2.fr

lionel.barreteau@etablieres.fr

Bienvenue sur le site de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle

Sur www.cncp.gouv.fr
Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) met à votre disposition une information actualisée sur les diplômes, titres et certificats qui bénéficient d'une reconnaissance officielle.

Entrer dans la logique de travail en réseau

Intérêt de cette démarche

Les rapports avec les pouvoirs publics, les partenaires du monde éducatif, économique et social, les exigences en moyens demandent que l'on atteigne une certaine taille critique qui donne à la fois crédibilité et visibilité.

Passer par la logique de réseau permet de répondre à ces contraintes tout en gardant une identité et des particularités qui constituent également des atouts.

Principes et méthodes

Pour entrer durablement dans la logique de travail en réseau, il faut :

– partir d'une motivation forte de plusieurs établissements à réaliser ensemble un **projet bien identifié et bénéfique pour chacun, afin de mutualiser des moyens et partager des tâches parfois longues et complexes** ;

– **rédiger un plan d'action et son « phasage » avec des règles simples, équitables et transmissibles**, prévoyant un calendrier d'évaluation, c'est-à-dire se donner des étapes pour mesurer la progression et les résultats, situer les freins et procéder aux ajustements ;

– **décider au préalable de l'identité du réseau, de sa gouvernance et de la place de chaque partenaire.**

Leviers à mobiliser

Les instances dirigeantes de l'enseignement catholique (DDEC, CAEC, CODIEC...) devront être consultées. Elles deviendront précieuses dans les relations internes (arbitrage) et externes (collectivités, rectorat...).

L'idée d'un réseau peut partir d'une personne, mais très vite, il faudra constituer un comité de pilotage. Selon le projet, il peut être pertinent d'y associer certaines composantes des communautés éducatives. (direction, enseignants, personnel, parents, élèves, etc.).

Particularités à prendre en compte

Un réseau peut être constitué de lycées mais aussi de partenaires différents (par exemple, collège, lycée, grande école ou université). Il conviendra, dans ce dernier cas, de bien comprendre les contraintes, les intérêts et motivations de chacun.

Un réseau peut être territorial, national ou spécialisé. La communication entre les membres sera plus ou moins difficile. Il faudra néanmoins veiller à utiliser tous les moyens modernes pour faire vivre le réseau qui repose avant tout sur les relations humaines.

Les facteurs de succès se situent à deux niveaux : d'une part, réactivité et rapidité dans la circulation de l'information pour donner et conserver du dynamisme à la coopération, et, d'autre part, volonté de partager le savoir, l'expérience et les informations.

Écueils à éviter

Un réseau ne peut pas être réduit à une complicité entre chefs d'établissement, car plus il y a de partenaires, plus il y a risque de changement.

Le principe des échanges de services sera toujours préférable aux facturations entre membres. Si cela est malgré tout nécessaire, il faut se faire aider par un expert-comptable en accord avec les services financiers de tous les membres du réseau.

L'identité du réseau doit être, si possible, différente de celle de chacun des membres. Si cela est impossible, en raison par exemple de l'habilitation d'un des membres à délivrer le diplôme commun ou parce qu'il dispose seul du bénéfice des bourses, il faudra se mettre d'accord par écrit sur les modalités de la gouvernance pédagogique et administrative de cette extension de droit. Dans tous les cas, les articles de presse, documentation, plaquette, site internet, etc. doivent être validés par l'ensemble des membres.

Il n'y a pas de succès à attendre s'il n'y a pas de conviction et d'engagement de la hiérarchie, ou encore si le réseau est défensif ou mis en place contre quelqu'un ou quelque chose.

En résumé, la plupart des conflits internes au réseau proviennent de malentendus sur les prestations financières ou sur l'exercice du pouvoir. Ces problèmes peuvent se multiplier lors des changements de chefs d'établissement.

**Ne pas oublier de se poser la question :
« Que va-t-il se passer si on ne le fait pas ? »**

Des exemples de bonnes pratiques

■ **Réseau ISAIP-ESAIP (Institut supérieur d'action internationale et de production - École supérieure angevine d'informatique et de production)**

Quatre lycées et une école d'ingénieur préparent à un titre RNCP niveau II.

■ **ISUTEC (Institut supérieur des technologies de l'enseignement catholique) 44, ISUTEC 49, et FIDES Vendée**

Ces réseaux valorisent l'enseignement supérieur professionnel des lycées catholiques de leurs départements.

Pour en savoir plus :

Réseau Isaip-Esaip :
Site internet : www.isaip-esaip.uco.fr
Tél. : 02 41 96 65 10

Lionel Barreteau : lionel.barreteau@etablieres.fr
Jean-Yves Bignonet/Renasup : renasup@club-internet.fr
Daniel Thébault : dathebault@wanadoo.fr

DINAPRESP

Dispositif National d'Accompagnement des Projets Régionaux d'Enseignement Supérieur Professionnel

Pour quoi faire ?

Pour susciter, accompagner et prendre en charge des projets en réseaux d'établissements.

Par exemple :

- Les BTS et les études post-BTS (licence, ingénieur, master...).
- Les BTS, leur insertion professionnelle et leur formation tout au long de la vie.
- Les BTS, leur mobilité internationale et les partenariats.
- Les BTS et la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les pôles de compétitivité et pôles d'excellence rurale.
- Conseil, médiation et ressources humaines.
- ...

Les membres du comité national de pilotage ont déjà été sollicités à Caen, Nancy, Lille... pour stimuler, étudier et soutenir des projets présentant le BTS comme une filière de choix entre l'emploi et la poursuite d'études clairement identifiées par étape dans le cadre de toutes les composantes du LMD.

Les solutions sont bien repérées et expérimentées, néanmoins leurs mises en œuvre nécessitent des démarches en réseaux qui demandent du temps et des compétences très spécifiques.

C'est pourquoi « des chargés de mission d'expertise » ont été sélectionnés par RENASUP.

Comment ?

■ Sur demande auprès :

- du président Fernand Girard au 01 53 73 73 50 ;
- du délégué général Jean-Yves Bignonet au 06 20 51 25 72 ;
- du chargé de mission Jean-Marc Petit au 06 33 61 49 11.

■ Deux niveaux de services :

Interventions préalables gratuites (hors frais de déplacement), pour susciter et explorer les pistes de projets possibles en réseau d'établissement.

Ces interventions sont réalisées d'un commun accord par un membre compétent du groupe de recherches et de prospectives de RENASUP.

Interventions techniques payantes pour mener à bien des dossiers ou démarches spécifiques.

Ces interventions seront réalisées par des « chargés de mission d'expertise » agréés par RENASUP.

Les « chargés de mission d'expertise » seront rémunérés par RENASUP :

- soit directement s'ils sont sous statut de travailleurs indépendants ;
- soit indirectement par leur employeur principal avec lequel RENASUP établit une convention.

Pour tous renseignements complémentaires



Réseau National d'Enseignement Supérieur Professionnel privé
www.renasup.org

Jean-Yves Bignonet : 06 20 51 25 72 / renasup@club-internet.fr
Jean-Marc Petit : 06 33 61 49 11 / 01 53 73 73 68/ jm-petit@scolanet.org

Pour commander ce document : AGICEC, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05.
Fax : 01 46 34 72 79. Prix unitaire : 1,50€ (1€ à partir de 100 exemplaires).